



Mairie  
de

**FONTAINE-FRANÇAISE**

21610

République Française  
Département de la Côte d'Or



Pour information,  
**FONTENOIS, FONTENOISES**

Le 3 MAI 2024

## **Petit rappel en trois points :**

Concernant **les nuisances sonores, la propreté des voies publiques, le respect des horaires de travaux extérieurs ....**

### **✚ LES TRAVAUX EXTERIEURS :**

**BRICOLAGE, RÉNOVATION, CONSTRUCTION, JARDINAGE, TONTE,**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h,

### **✚ LES FEUX : dits de jardin (branches, végétaux etc...) SONT INTERDITS SOUS PEINE D'AMENDE DE LA GENDARMERIE.**

### **✚ LES ANIMAUX DOMESTIQUES :**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuasif de faire du bruit de manière répétée et intempestive. (Arrêté Préfectoral de Côte d'Or)

**Il est formellement interdit de donner à manger aux animaux errants sur le domaine public.**

Merci de porter attention à ces quelques règles de vie afin que notre été se déroule au mieux.

Recevez, chers concitoyens, mes sincères salutations.

Le Maire,

Nicolas URBANO



Téléphone : 03 80 75 81 21 - Adresse e-mail : [mairie.fontaine-francaise@wanadoo.fr](mailto:mairie.fontaine-francaise@wanadoo.fr)